

218C1827
FR0000033409-FS1077

13 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et 233-9 I, 4° du code de commerce)

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 novembre 2018, la société anonyme de droit espagnol Inmobiliaria Colonial, SOCIMI, S.A. (Paseo de la Castellana, n° 52, Madrid, Espagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 novembre 2018, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et détenir, au sens des articles L. 233-7 et L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 37 569 285 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE représentant autant de droits de vote, soit 80,74% du capital et des droits de vote de cette société¹, ainsi répartis :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Immobiliaria Colonial, SOCIMI, S.A. (détenition directe)	27 238 858	58,54
Immobiliaria Colonial, SOCIMI, S.A. ² (détenition par assimilation)	10 330 427	22,20
Total Inmobiliaria Colonial	37 569 285	80,74

Ce franchissement de seuils résulte de l'accomplissement des conditions suspensives auxquelles l'opération de cession et d'apport annoncée le 15 octobre 2018 par Inmobiliaria Colonial était conditionnée. La réalisation effective de l'opération de cession et d'apport devrait intervenir au cours du mois de novembre³.

¹ Sur la base d'un capital composé de 46 528 974 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrat d'acquisition et d'apport conclu entre le déclarant, DIC Holding LLC et Qatar Holding LLC dont le dénouement est prévu entre le 8 novembre et le 31 décembre 2018 (ou tout autre date convenue entre les parties).

³ Cf. notamment communiqué de la société Inmobiliaria Colonial en date du 15 octobre 2018.